

DATA TRIMESTRIEL

Logement



La construction neuve de logements à fin juin 2024 Conjoncture en date réelle estimée

Au cours des 12 derniers mois, 3 500 logements ont été autorisés à la construction en Corse, soit un quart de moins (- 26%) par rapport à mars 2023. Si la baisse touche les deux départements de l'île, le repli est plus important en Haute-Corse (-32%) qu'en Corse-du-Sud (-18%), qui pour sa part, affiche un résultat proche de l'évolution nationale (-20%). La répartition des autorisations par types de logements diffère peu de celle de la moyenne métropolitaine avec une majorité de logements collectifs et en résidences (65%). L'individuel groupé, qui ne représente que 9% des logements autorisés cumulés sur un an, est aussi le plus impacté par la baisse (-56%) du nombre de permis.

Cumulés sur 12 mois, on estime que 2 300 logements ont été mis en chantier, soit un recul de 14% par rapport à mars 2023. Parmi les autres régions métropolitaines, la Corse apparaît moins touchée par le repli constaté au niveau national (-23%), grâce au nombre stable des logements commencés en Corse-du-Sud. Avec 30% de mises en chantier en moins, à l'instar du national, le logement individuel pur affiche un recul significatif. La Corse-du-Sud se distingue aussi par une part de logements collectifs commencés (39%) très inférieure à la moyenne nationale (59%) et par une sur-représentation des logements individuels purs commencés (37% contre 29% au niveau national).

Les logements autorisés

Evolution du nombre estimé, cumulé sur 12 mois, des logements autorisés

Territoire	nombre	évolution		
		fin juin 2024	fin mars	fin déc. 2023
Corse-du-Sud	1 700	-9,1%	-25,9%	18,4%
Haute-Corse	1 800	-6,9%	-33,7%	-40,3%
Corse	3 500	-8%	-30,2%	-18,3%
France métro.	333 600	-15,8%	-20,3%	-24,8%

Les données du dernier trimestre sont des données brutes provisoires en date réelle arrondies à la centaine.

Source : SDES, Sit@del estimations au 31/03/2024.

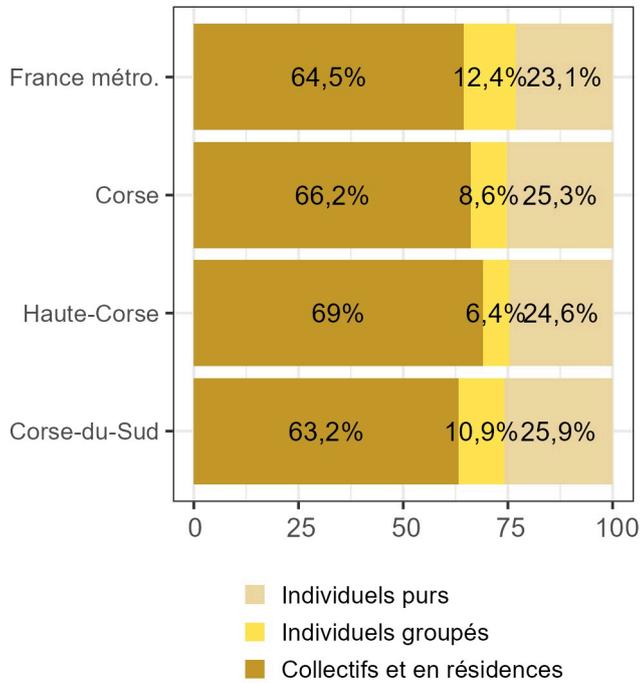
Au dernier mois est affecté la somme du nombre de logements autorisés de celui-ci et des 11 mois précédents. Le total obtenu est comparé avec celui obtenu pour le même mois de l'année précédente. Les séries ne sont pas corrigées des variations saisonnières.

Nombre estimé de logements autorisés par type et évolution

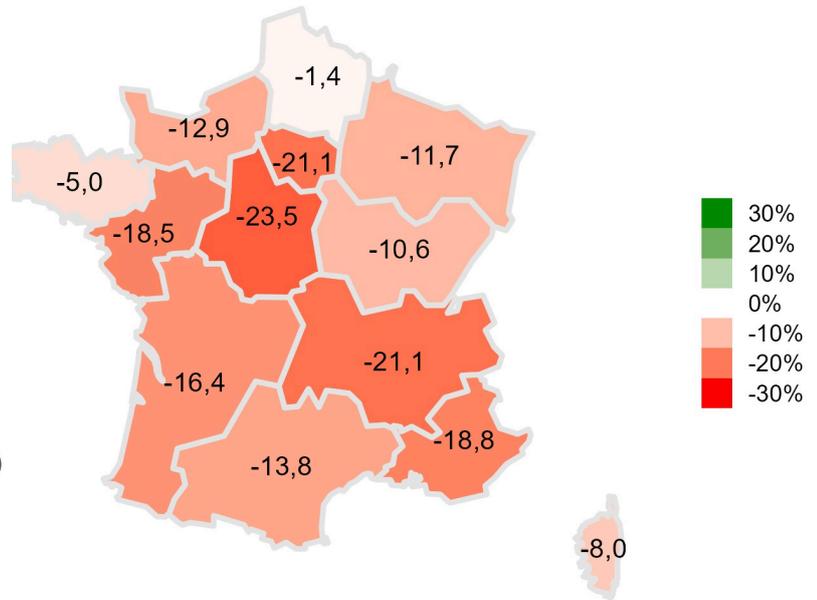
Logements	nombre	évolution	
		Corse	France métro.
Total	3 500	-8%	-15,8%
Individuels purs	900	-10,8%	-24,8%
Individuels groupés	300	-52,8%	-2,2%
Collectifs et en résidences	2 300	6,4%	-14,4%



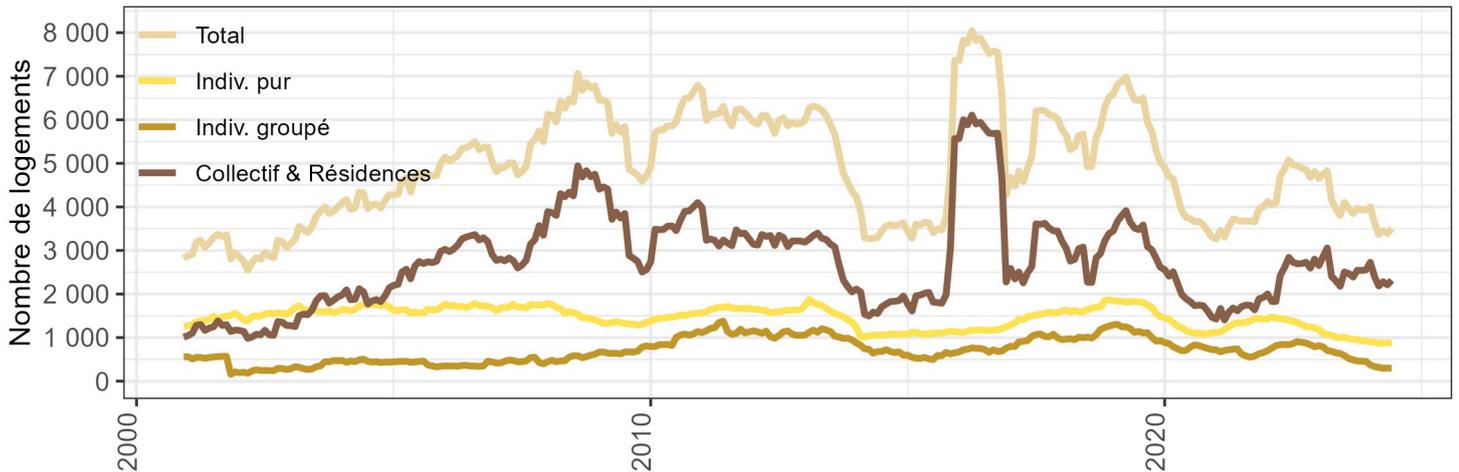
Cumul des logements autorisés les 12 derniers mois par type



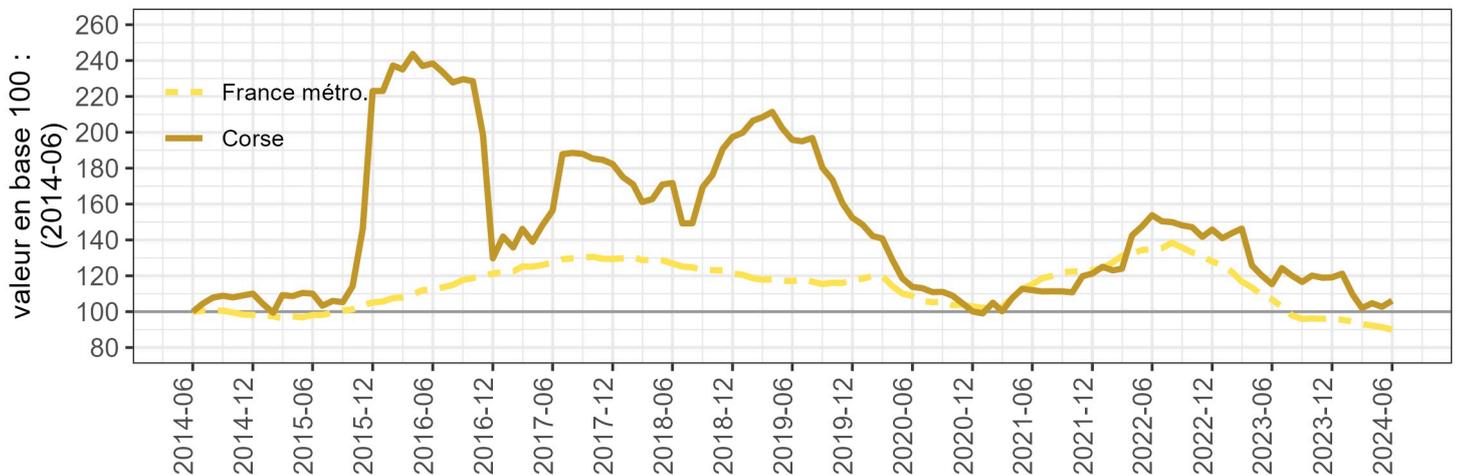
Evolution sur un an des logements autorisés par région métropolitaine



Nombre estimé de logements autorisés par type et évolution



Cumul des logements autorisés, comparaison avec la France métropolitaine



N.B : A chaque mois est affecté la somme des nombre de logements autorisés de celui-ci et des 11 mois précédents. La valeur 100 est fixée arbitrairement au 1er mois de la série (courbe sur 10 ans) et les courbes représentent les variations en volume pour la Corse et l'ensemble des régions métropolitaines, non corrigées des variations saisonnières.

Les logements commencés

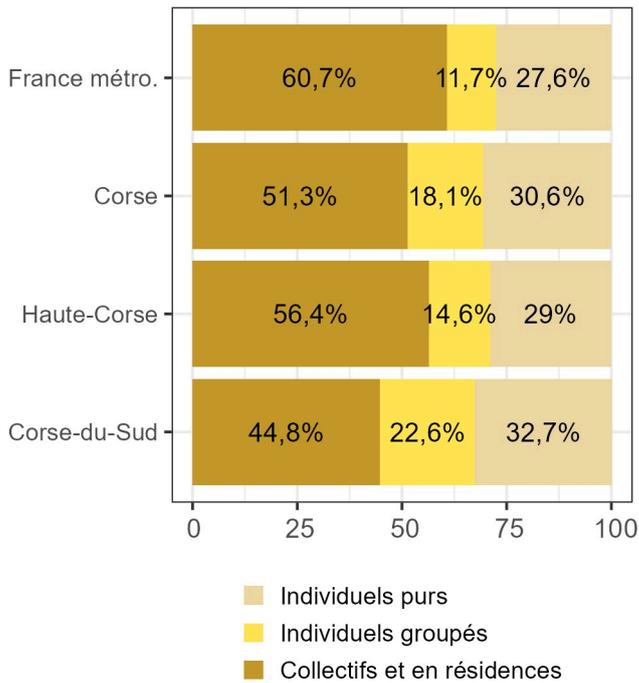
Evolution du nombre estimé, cumulé sur 12 mois, des logements commencés

Territoire	nombre	évolution		
		fin juin 2024	fin mars 2024	fin déc. 2023
Corse-du-Sud	1 000	12,8%	-3,1%	-4,6%
Haute-Corse	1 300	-23,7%	-24,8%	-19,2%
Corse	2 300	-11%	-17%	-13,8%
France métro.	263 500	-21,8%	-25%	-25%

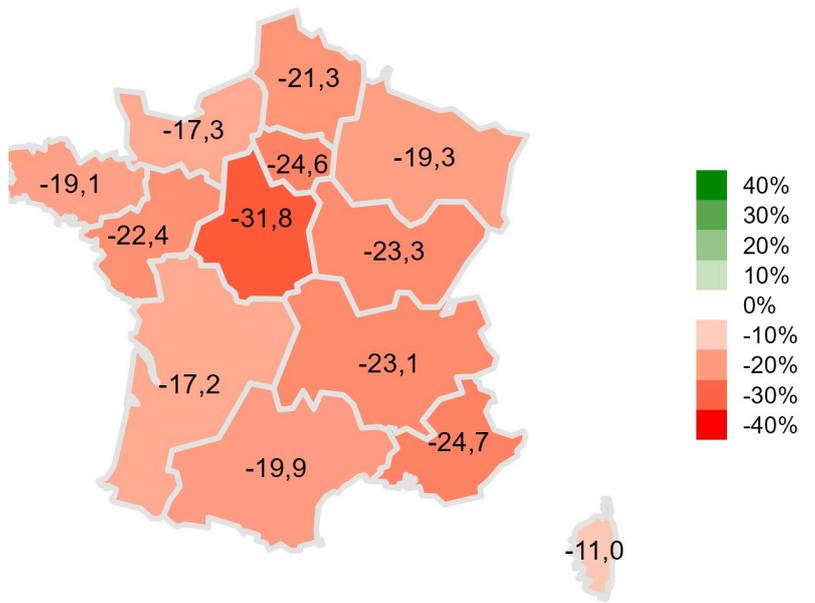
Nombre estimé de logements commencés par type et évolution

Logements	nombre	évolution	
		Corse	France métro.
Total	2 300	-11%	-21,8%
Individuels purs	700	-30,7%	-33%
Individuels groupés	400	-5,3%	-8,3%
Collectifs et en résidences	1 200	4,4%	-17,9%

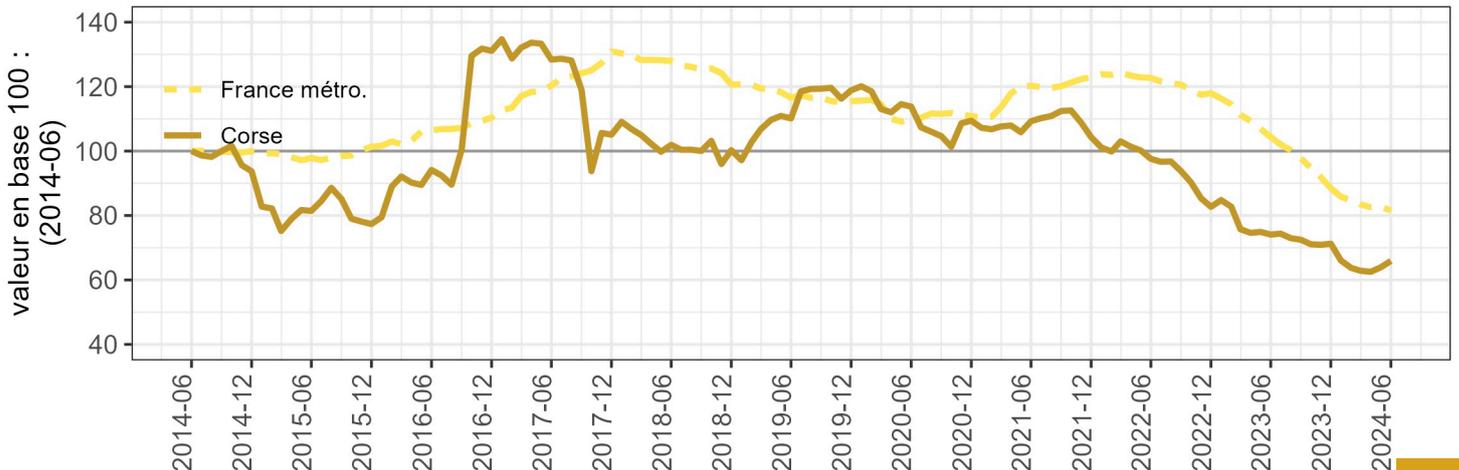
Cumul des logements commencés les 12 derniers mois par type



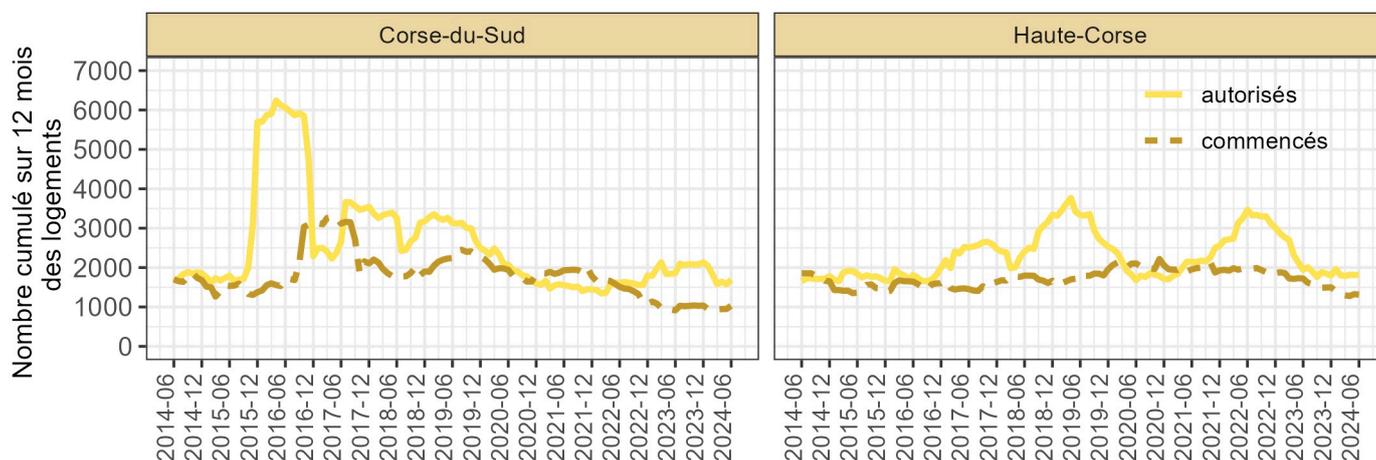
Evolution sur un an des logements commencés par région métropolitaine



Cumul des logements commencés, comparaison avec la France métropolitaine



Nombre estimé de logements autorisés par type et évolution



Source :

Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires - Commissariat général au Développement durable / Service de la donnée et des études statistiques (SDES)

Retrouvez l'ensemble des publications du SDES sur le site : www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr et en particulier les résultats conjoncturels mensuels (France entière) dans la rubrique "Logement".

Méthodologie :

Les chiffres publiés dans ce document sont produits à partir de la base de données Sit@del2 qui rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis accordés) et aux mises en chantier transmises par les services instructeurs (Etat, Collectivités territoriales).

Il faut en moyenne attendre quatre mois pour obtenir 90 % des autorisations accordées un mois donné. Les déclarations de mises en chantier sont à l'initiative des pétitionnaires ;

Trois mois sont également nécessaires pour collecter la moitié des déclarations de mise en chantier des logements commencés un mois donné.

Les estimations des logements autorisés en date réelle fournissent par anticipation les niveaux d'autorisation à la date de l'événement.

Les estimations de logements mis en chantier corrigent le défaut d'exhaustivité observé dans la remontée des annulations et des déclarations d'ouverture de chantier.

Les estimations s'appuient sur des méthodes statistiques et économétriques décrites dans le **guide d'utilisation** de la base téléchargeable sur le site Internet du SDES.

Définitions :

On distingue les logements ordinaires (logements individuels purs ou groupés, logements collectifs) des logements en résidences (pour personnes âgées, pour étudiants, pour touristes, etc.) lesquels se caractérisent par la fourniture de services individualisés (de loisirs, de restauration, de soins ou autres) en sus du gîte. Les foyers et les hôtels qui ne comportent que des chambres et des services communs ne sont pas classés dans les logements mais dans les locaux d'hébergement.

Avertissement : Les chiffres publiés sont des estimations, ils constituent des indicateurs de tendance et sont révisés régulièrement au fur et à mesure de l'alimentation de la base de données. Compte tenu de la faible taille de la région, ils sont particulièrement sensibles aux éventuels retards de prise en compte de programmes de logements collectifs.

Date de publication : mai 2024

Directeur de publication : Jean François BOYER (Directeur Régional)
Rédaction : Observatoire du logement, mise en pages : G.Winterstein
Une production du service connaissance information logement (SCIL),
réalisée sur des logiciels libres et gratuits : Scribus, R

